

50567-126/4

4951

(1945)

Représentation du personnel A.L.

Délégation provisoire du personnel - Désignation des délégués
par les Syndicats en attendant les élections

Lettre S.N.C.F. à la Fédération Nle	1. 8.45	<i>mg</i>
Lettre de la Féd. Nle à la SNCF	8. 8.45	

4951
8 Août 1945

19, rue Baudin
Paris (9e)

8.455 T/P

Monsieur FOURNIER,
Président du Conseil d'Administration de la
S.N.C.F.
88, rue St-Lazare
PARIS (9e)

Monsieur le Président,

Ainsi que je l'avais indiqué à Monsieur GOURSAT, Directeur Général de la S.N.C.F., j'ai saisi la délégation d'A.L. des propositions que vous m'avez fait parvenir.

Après délibération, la délégation des cheminots de l'A.L. m'a fait part de son point de vue, identique à celui de la Fédération.

Vous savez sûrement déjà que la question la plus urgente, dans la période présente, est la revision des tableaux d'aptitude et d'avancement depuis 1939 jusqu'à 1944, date de la libération.

Pour obvier aux inconvénients et au désaccord qui se font jour, nous vous demandons de bien vouloir accepter les propositions suivantes :

A titre provisoire, jusqu'à l'entrée en fonction des délégués à élire, la délégation du personnel sera assurée par les agents désignés par les syndicats de l'A.L., d'après les principes en vigueur sur la délégation du personnel en 1939, ce qui signifie que les délégués élus à cette époque seront remis en fonction. L'union des syndicats des cheminots de l'A.L. fera des propositions nouvelles pour les agents manquants ou disparus.

Ainsi donc, la délégation du personnel pourra se mettre immédiatement au travail en ce qui concerne la notation et les tableaux d'aptitude.

Nous tenons à vous informer que l'unanimité des délégués des cheminots de l'A.L. réunis au congrès fédéral, ainsi que la Fédération, se déclarent en désaccord complet avec le troisième paragraphe de votre lettre du 1er Août, ainsi libellé :

....

"A titre provisoire, et jusqu'à l'entrée en fonctions des
"délégués élus, la délégation serait assurée par les agents dési-
gnés par les organisations syndicales d'après les mêmes principes".

Nous vous demandons d'y substituer le texte ci-dessus (5° para-
graphe de notre lettre).

Nous pensons que c'est un moyen pour éviter des incidents
regrettables. Cela donnerait en partie satisfaction à nos camarades
d'Alsace-Lorraine et vous permettrait de pallier au plus pressé
sur la question des tableaux d'aptitude et de l'avancement.

Dans l'espoir d'une suite favorable,

Croyez, Monsieur le Président, à nos sentiments distingués.

Un Secrétaire Général :

Signé: TOURNEMAINE